



Erreur de prénom dans un jugement rendu par le tribunal de commerce

Par **Michelha**, le 17/12/2021 à 13:21

Bonjour,

Dans un jugement rendu par le tribunal de commerce, en ma faveur, mes prénom et nom qui sont "Michel H. " ont été remplacé par " Jean-Marie H. " (ce prénom étant celui de la partie adverse Jean-Marie C.).

Cette Erreurs peut-elle avoir une incidence sur la validité de ce jugement?

Quel recours ai-je pour faire rectifier cette erreur sur le jugement rendu ?

Quelle en est la procédure ?

Y a-t-il un coût même si l'erreur vient du greffier qui a rédigé le jugement rendu ?

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer à ce sujet

Michel H.

Par **Zénas Nomikos**, le 17/12/2021 à 19:43

Bonjour,

voici : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022892012